

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, du 14 décembre 2015 tenue le 21 décembre 2015, à 19 h 30, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

- 9.3 Recommandation du CCU - Présentation d'un projet développement résidentiel.
- 9.4 Acceptation des travaux – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARM).
Période de questions.
Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 12-351-15

**RECOMMANDATION DU CCU – PRÉSENTATION D'UN PROJET DÉVELOPPEMENT
RÉSIDENTIEL**

Considérant le projet de développement situé sur le lot numéro 3 517 774, présenté au Comité consultatif d'urbanisme lors d'une séance tenue le 16 décembre 2015;

Considérant que tout projet réalisé sur le lot numéro 3 517 774, situé dans la zone 120, devra être soumis au règlement numéro 759-14 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité d'Ange-Gardien et, par conséquent, sera évalué qualitativement au moment d'une demande de permis ou de certificat;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa recommandation du 1^{er} décembre 2015, s'est prononcé en faveur d'une modification au règlement de zonage afin de permettre des habitations multifamiliales de 6 logements à 3 étages dans la zone 120;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que le conseil entame une procédure d'amendement au règlement de zonage qui pourrait permettre des habitations multifamiliales à 6 logements, 3 étages, dans la zone 120 à Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS DE ZONAGE

Avis de motion est donné par Monsieur Charles Choquette qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de modifier la grille des usages principaux et des normes de la zone 120 afin d'y permettre les habitations multifamiliales de 6 logements et 3 étages.

RÉSOLUTION 12-352-15

ACCEPTATION DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Considérant les travaux de reprofilage des accotements du rang Séraphine et la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (PAARRM), il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux de reprofilage des accotements du rang Séraphine pour un montant subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur cette route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-353-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière